
	<p style="text-align: center;">Master of Arts HES-SO en arts visuels édhéo, Sierre / ECAL, Lausanne / HEAD, Genève Orientation MAPS - Arts in Public Spheres</p> <p style="text-align: center;">DESCRIPTIF DE MODULE</p> <p style="text-align: center;">Année académique : 2018-2019</p>	
Domaine	Design et arts visuels	
Filière	Arts visuels	
Titre du module	Module d'orientation MAPS 1	
Type de module	Programme d'orientation - Module obligatoire*	
Code	MAor101	
Type de formation	Master HES-SO en arts visuels	
Crédits ECTS	12 ECTS	
Semestre	Semestre 1	
Lieu	édhéo - école de design et haute école d'art du Valais	
Prérequis	Aucun prérequis	
Langues principales	English	
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	<p>Être en mesure de réaliser individuellement et/ou en groupe des projets artistiques sur le terrain et de les situer dans le contexte artistique et en relation avec la sphère publique. Développer une capacité autoréflexive sur ses pratiques, notamment par des formes de recherche artistique.</p>	
Contenu et formes d'enseignement	<p>Ce module est lié à la connaissance du champ des pratiques artistiques lié à la sphère publique, à des questions éthiques et environnemental, à des stratégies collaboratives de travail et la recherche et l'écriture comme pratique artistique.</p> <p>Il se déploie sous différentes formes : travail individuel et collective, séminaires, workshops, réalisation d'un projet, tutorats individuels, visites collectives d'atelier et un rapport sur l'avancement de la recherche durant semestre.</p>	
Modalités d'évaluation et validation	<p>Le travail fourni fait l'objet d'une évaluation continue et/ou finale par le ou les professeurs responsables du module et/ou de l'unité de cours. La qualité de la réalisation du projet artistique est un élément déterminant de l'évaluation. Présence, participation et l'assiduité aux enseignements font partie des éléments évalués. Les évaluations sont exprimées par une appréciation « acquis », « remédiation » ou « non acquis ». Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc.</p>	
Modalité de remédiation	<p>Remédiation : si le résultat de l'évaluation est légèrement insuffisant, l'étudiant.e peut bénéficier d'une session de remédiation. La remédiation consiste en un travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant.e concerné.e dans un délai inscrit au calendrier académique. Lorsque les résultats de la remédiation sont jugés suffisants par le responsable du module et l'équipe pédagogique, les crédits sont alloués. Répétition : si les crédits du module ne</p>	

	sont pas acquis, le module doit être répété dès que possible, en principe au semestre suivant. Pas de remédiation possible pour un module répété.
Enseignant.e.s	Jérôme Leuba, Barnaby Drabble, Eric Maeder, membres de la faculté MAPS et Christophe Fellay, intervenant
Nom du/de la responsable du module	Petra Koehle, coordinatrice de l'Orientation MAPS
Descriptif validé le	28.8.2018
Par	Federica Martini, responsable de la filière arts visuels